Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260126-2026_010_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni le 26 janvier 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne (à partir de la délibération 2026/002), CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR-PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, LORAND Isabelle, MATHOULIN Fabrice, MASSOT Jean-Claude, MAUNY Geneviève, MEHAT Laetitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SIMON Sylvie,

Procurations : Madame Eve SCHOUMACKER à Madame Rozenn HASCOET
Monsieur Patrice PRETER à Monsieur Laurent REBUFFIE
Madame Françoise BRIAND à Madame Caroline OURION
Monsieur Laurent PLAGNE à Madame Anne-Sophie ROSSIGNOL

Absents : Monsieur Abderrafik CHARKAOUI

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2026/010 — Opération d'aménagement des Rives du Blosne – secteur Bocage Citadin : résiliation de plusieurs marchés de Maîtrise d'œuvre des espaces publics et lancement d'un nouveau marché de maîtrise d'œuvre pour le secteur Quatre Vents

Monsieur Laurent Rebuffie expose :

Pour concevoir les aménagements publics du secteur Bocage Citadin, trois marchés de maîtrise d'œuvre ont été contractés par la SEM Territoires en 2008, puis transférés à la Ville en 2011 lors de la reprise en régie de la ZAC :

- Marché n°051-08-008 : mission de maîtrise d'œuvre pour la VOIRIE (titulaire BET ORA anciennement AMCO)
- Marché n°051-08-009 : mission de maîtrise d'œuvre RESEAUX-OPC-LOI SUR L'EAU (même titulaire que voirie)
- Marché n°051-08-015 : mission de maîtrise d'œuvre Aménagements paysagers (titulaire SCE Ateliers Up+)

Nous rencontrons aujourd'hui des difficultés dans l'exécution de ces marchés, dans un projet qui a beaucoup évolué depuis son lancement :

- Difficulté de trouver le bon interlocuteur à chaque demande de modification du programme ;
- Difficultés de coordination ;
- Plusieurs avenants à chaque demande de modification ;
- coûts de ces marchés : les prix ayant été fixés en 2008, le montant des révisions de prix est conséquent ;
- La reprise du plan-guide du quartier Quatre Vents en 2025, va nécessiter une reprise de l'ensemble des études de maîtrise d'œuvre sur ce dernier secteur du Bocage Citadin ;

Aussi, sur un motif d'intérêt général, conformément à l'article L2195-3 du Code de la Commande Publique, il est proposé

- de mettre fin à ces marchés dès lors que le quartier Pont-Bœuf sera terminé

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260126-2026_010_1-DE

- de relancer dès à présent un seul marché de maîtrise d'œuvre relatif aux espaces publics du quartier Quatre Vents, comprenant les 3 compétences pour gérer le quartier Quatre-Vents du Bocage Citadin.

Une indemnité calculée par application d'un pourcentage de 3% des montants restants sera alors à verser aux titulaires actuels, conformément aux dispositions des pièces contractuelles de leurs marchés (soit moins de 9000 € au total pour les 3 marchés).

Concernant le nouveau marché de maîtrise d'œuvre, le montant, comprenant toutes les missions habituelles permettant d'assurer la mise en œuvre technique du projet (voiries, infrastructures réseaux, aménagements paysagers…) est estimé à environ 350 000 € HT (pour un montant des travaux futurs estimés à 5 000 000 € HT).

Si l'on compare ce montant avec le montant restant à payer sur les anciens marchés pour les Quatre Vents, additionné des études qui seraient à reprendre, des révisions de prix, et même en déduisant l'indemnité de résiliation, la relance d'un nouveau marché devrait permettre d'économiser plusieurs dizaines de milliers d'euros. Ce nouveau marché permettrait de repartir sur des bases plus efficaces pour cette dernière phase de la ZAC des Rives du Blosne.

Tenant compte du montant estimé de ce nouveau marché de maîtrise d'œuvre, un appel d'offre en procédure formalisée va être organisée via Megalis, conformément à l'article R2172-3 du Code de la Commande Publique. A ce titre, le Conseil municipal est compétent pour lancer cette procédure.

Les offres seront ensuite examinées et au terme de cette procédure, la Commission d'Appel d'offre se prononcera sur le choix définitif du candidat. Le Conseil municipal autorisera ensuite la notification du marché.

Suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres rendu en date du 16 janvier 2026, le Conseil Municipal sera invité à :

- **résilier** les trois marchés de maîtrise d'œuvre dès que le quartier du Pont-Bœuf sera terminé ;
- **autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette résiliation ;
- **autoriser** le lancement d'une consultation en procédure formalisée pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux espaces publics du quartier des Quatre Vents
- **autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette procédure

APPROUVE A L'UNANIMITE.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Mairie de CHANTEPIE
Gilles DREUSLIN
35

La secrétaire de Séance

Audrey GILLES